

Commune de Suze

Conseil municipal du 18 janvier 2023

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absents, ayant donné pouvoir : Mme Dominique Chapelle, ayant donné pouvoir à Mme Bérangère Driay
- Secrétaire : Eric Rolland

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022
- 2 - Acceptation d'un don
- 3 - Acquisition de la parcelle AC 22 : substitution au profit d'EPORA
- 4 - Remboursement des frais d'immatriculation du véhicule communal
- 5 - Avis sur la demande d'extension d'un élevage de volailles à Chosséon
- 6 - Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022 est approuvé, à l'unanimité.

Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

2 - Acceptation d'un don

Décision du maire en date du 12 janvier 2023 :

Un don d'un montant de 100 € a été fait à la commune par Mme et M. Quentin, suite à la mise en terre de l'urne cinéraire de M. Claudius Quentin. Le don a été accepté.

20h07 : Arrivée de M. Simon Thomé

3 - Acquisition de la parcelle AC 22 : substitution au profit d'EPORA

Il est proposé qu'EPORA se substitue à la commune pour acquérir la parcelle AC 22 située aux Jaux, pour un montant de 104.000 €. Pour rappel, une convention de veille foncière a été signée en ce sens entre EPORA et la commune de Suze le 23 novembre 2022. EPORA réaliserait le portage financier et patrimonial des biens pour une durée de 4 ans en s'engageant à les recéder à la collectivité ou à un investisseur bailleur social ou privé choisi par la collectivité.

Cette acquisition garantira une maîtrise du foncier pour la commune. L'aménagement de la parcelle AC 22 sera notamment l'objet de la réflexion qui va s'engager avec le CAUE et les habitants en 2023.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

4 - Remboursement des frais d'immatriculation du véhicule communal

Monsieur Fabien Lombard rappelle aux conseillers que la commune a acheté un véhicule d'occasion. Une demande de certificat d'immatriculation a été faite auprès des services préfectoraux. Lors de la demande de certificat d'immatriculation en ligne, le paiement par mandat administratif n'est pas possible. Il est rappelé que la commune ne dispose pas d'autre moyen de paiement. Le maire a donc payé en ligne les frais d'immatriculation avec sa carte bancaire personnelle. Ces frais s'élèvent à 142,76€.

Monsieur Fabien Lombard propose au conseil municipal de procéder au remboursement de cette dépense effectuée par le maire pour le compte de la commune.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 – Avis sur la demande d'extension d'un élevage de volailles à Chosséon

L'EARL de Chosséon souhaite augmenter la densité d'élevage. Le dossier de présentation du projet expose que les bâtiments sont adaptés et permettent cette augmentation de densité sans nécessiter de travaux supplémentaires. L'approvisionnement en eau est assuré en grande partie par une source.

Au niveau des emplacements vis-à-vis des zones naturelles, les installations de l'EARL de Chosséon sont situées dans une ZNIEFF de type II « chaînons occidentaux du Vercors et aucune parcelle ne se trouve en zone Natura 2000. Il n'y a pas de cours d'eau, sources, ... dans les 35 m autour des installations d'élevage. Au niveau de la situation vis-à-vis des zones à occupation humaine, il n'y a pas de zone à forte concentration de population dans les 500 m autour de l'élevage. Les risques de pollution au niveau des bâtiments d'élevage sont limités car les poulets sont élevés sur paille, ils ne sortent pas pendant toute la durée de l'élevage ; les sols des bâtiments sont tous bétonnés ; les eaux pluviales ne ruissellent pas sur des zones susceptibles d'être souillées ; les déchets seront éliminés conformément à la réglementation ; les eaux de lavage seront valorisées par épandage agricole ; le site sera maintenu propre et en bon état. Les effluents d'élevage (fumiers de volailles secs) seront soit stockés sur une fumière au sol bétonné et bordée de deux murs, soit sur les parcelles d'épandage conformément à la réglementation en zone vulnérable sur la commune de Suze.

Suite à la consultation du public qui s'est tenue en mairie de Suze du 12 décembre 2022 au 13 janvier 2023, le conseil municipal doit se prononcer. Aucune observation du public n'a été déposée dans le registre durant le temps de consultation.

Le maire sollicite auprès des conseillers municipaux les éventuelles remarques que le projet pourrait appeler. Après échange, le conseil municipal se prononce comme suit :

Madame Marielle Gauthier ne prend pas part au vote du fait de sa qualité de parente du demandeur.

Madame Sylvie Bonnassieux s'abstient

Les autres membres du conseil donnent un avis favorable.

6.1- Question diverse : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse 2022, la demande a été déposée auprès du ministère de l'intérieur le 12 janvier 2023. 9 dossiers de sinistre ont été déposés par des habitants de Suze.

L'instruction de la demande par les services de l'Etat est maintenant en cours.

6.2- Question diverse : vœux de l'équipe municipale à la population

Les vœux se sont déroulés en présence d'une quarantaine de personnes. Mme Muriel Paret,

conseillère départementale et M. Jean-Philippe Roche, maire de Mirabel et Blacons étaient présents.
Le maire remercie les élus municipaux qui ont préparé de bonnes galettes à partager avec les habitants.

Fin de la séance à 20h55.

Prochain conseil municipal : mercredi 1^{er} mars 2023, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 20 janvier, 15h30 : réunion de chantier
- 23 janvier, 18h30 : réunion de bassin à Cobonne
- 25 janvier, 18h : réunion avec le CAUE 26
- 25 janvier, 20h : commission urbanisme
- 27 janvier, 18h : réunion avec le challenge Val de Drôme
- 27 janvier, 19h : vœux du SDIS, à la caserne de Beaufort
- 30 janvier, 20h : GT PLUi et OAP
- 1^{er} février, 18h : ABC de la biodiversité
- 1^{er} février, 20h : réunion d'équipe

Le secrétaire de séance,
Eric Rolland



Le maire,
Bérangère Driay

